

Audience du 2 mars 2021 à la DGESCO

La Société des Professeurs de Philosophie a été reçue en audience à la DGESCO le 2 mars 2021. Cette réunion de travail, présidée par Madame PRADEILLES-DUVAL, Cheffe de service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, s'est tenue par visioconférence. La SO.P.PHI était représentée par Monsieur FREY, président de l'association, et Monsieur PIGEARD DE GURBERT, membre du CA. L'APPEP et l'ACIREPH étaient également représentées. Monsieur BURBAGE, Doyen du groupe philosophie de l'inspection générale, était présent à cette réunion.

Ce qui suit est seulement un compte rendu portant sur l'essentiel des échanges qui ont eu lieu à cette occasion.

1- Ont d'abord été abordées les questions relatives à l'organisation du baccalauréat 2021 et aux ajustements conjoncturels rendus nécessaires par la situation sanitaire que l'on connaît. Cette année, quatre sujets au lieu de trois seront proposés aux élèves : trois sujets de dissertation, et un sujet-texte.

Monsieur le Doyen a rappelé, à cette occasion, que les programmes de philosophie imposent de ne pas considérer chaque notion comme séparable des autres notions, et que, pour cette raison, un sujet de dissertation est toujours ouvert sur plusieurs éléments du programme.

2- Le statut des Recommandations de l'inspection générale accompagnant les nouveaux programmes de philosophie a également fait l'objet d'une discussion. À cette occasion, la SO.P.PHI a rappelé son analyse. Elle considère que ces textes sont de nature à préciser ce que les programmes prescrivent. Le texte portant sur l'évaluation, par exemple, est intéressant. Il faudra seulement éviter de s'en servir de manière « mécanique » dans les commissions d'entente et d'évaluation pour les transformer en « commissions de barème ».

Monsieur le Doyen a indiqué que ces textes doivent permettre aux professeurs, dans les établissements, de faire valoir, notamment, l'exigence d'organiser un nombre de devoirs sur table suffisant pour permettre aux élèves d'être bien préparés à l'examen du baccalauréat.

3- Enfin, la réforme du sujet-texte pour la voie technologique a fait l'objet d'une discussion ouverte. La SO.P.PHI a fait part de son inquiétude concernant ce nouveau sujet. La partie 3 de l'exercice intitulée « commentaire » ne révèle-t-elle pas un hiatus avec les programmes de philosophie qui s'en tiennent à l'exercice de l'explication de texte, et non de commentaire, et qui précisent que « l'élève explicite le problème posé » (*Exercices et apprentissage de la réflexion philosophique*, §3) ?

Monsieur le Doyen a rappelé que les élèves de la voie technologique auront le choix entre deux manières de procéder (tenir compte des questions proposées ou bien expliquer le texte selon la méthode qui leur aura été enseignée au cours de l'année scolaire et dont le professeur est responsable) et que le nouveau sujet-texte amène le candidat, dans sa partie B, « à cerner la question à laquelle le texte apporte une réponse déterminée ».

La SO.P.PHI demande que soient évalués, non seulement les résultats des élèves au baccalauréat, mais également les effets de ce nouveau sujet-texte sur le travail des professeurs au cours de l'année scolaire.

Cette demande a été entendue. Il a toutefois été précisé que cette année, et compte tenu des conditions sanitaires exceptionnelles que nous connaissons, les résultats à l'examen risquent de n'être pas significatifs. Cette évaluation devra toutefois être envisagée dès que nous serons revenus à une situation normale.

Nous remercions la DGESCO et Monsieur le Doyen pour cette réunion qui a permis un échange ouvert sur des questions essentielles au regard de l'enseignement de la philosophie dans l'École de la République.

SO.P.PHI
Le 3 mars 2021.